

Nantes, le 22 mai 2026

**Programme national du fonds européens pour
les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)
2021-2027**

POUR INFORMATION

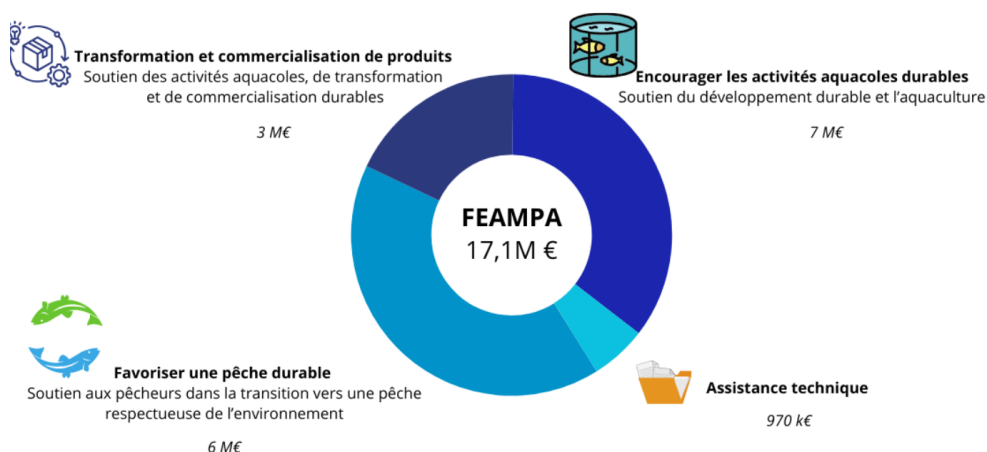
Rappel du contexte

Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) vise à soutenir le développement durable de la pêche, de l'aquaculture, la commercialisation et la transformation. En France, le programme national FEAMPA est piloté par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA). Sa déclinaison opérationnelle est sous la responsabilité partagée de l'Etat (DG AMPA) et des régions littorales.

La Région Pays de la Loire a en charge l'instruction et la définition des critères d'éligibilité des actions relevant de son domaine d'intervention soit :

- la modernisation et l'adaptation des activités de pêche,
- l'installation de jeunes pêcheurs,
- les investissements productifs aquacoles et l'installation des jeunes aquaculteurs,
- l'investissement dans les ports de pêche et halles à marée,
- les investissements liés à la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture,
- les actions de recherche et d'innovation d'ampleur régionale.

La région assure l'instruction et le paiement du dossier pour le fonds FEAMPA mais également pour les cofinanceurs nationaux qui apportent une aide financière (Région Pays de la Loire, Département de Vendée, Syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique, Etat).



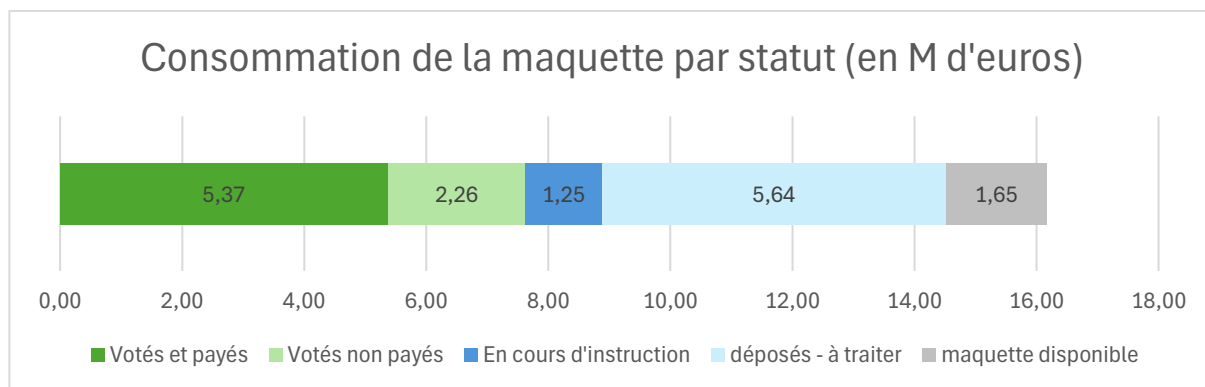
Comité régional de suivi du 19 juin 2026–FEAMPA – Etat d'avancement des mesures régionales

Etat d'avancement des mesures régionales du FEAMPA

Au titre de la programmation 2021-2027, le lancement a eu lieu en octobre 2022. L'instruction des dossiers a pu démarrer en 2023, tout en terminant la programmation du FEAMP.

Le paramétrage de l'outil portail des aides a été finalisé en avril 2024 avec l'ouverture aux porteurs du dépôt des demandes de paiement.

Ci-dessous, un état d'avancement général de la programmation au 13 mai 2026 :



L'ensemble des dossiers déposés sur le FEAMPA représente 14,5 M€ de FEAMPA (202 dossiers déposés/payés/votés) soit 90% de la maquette.

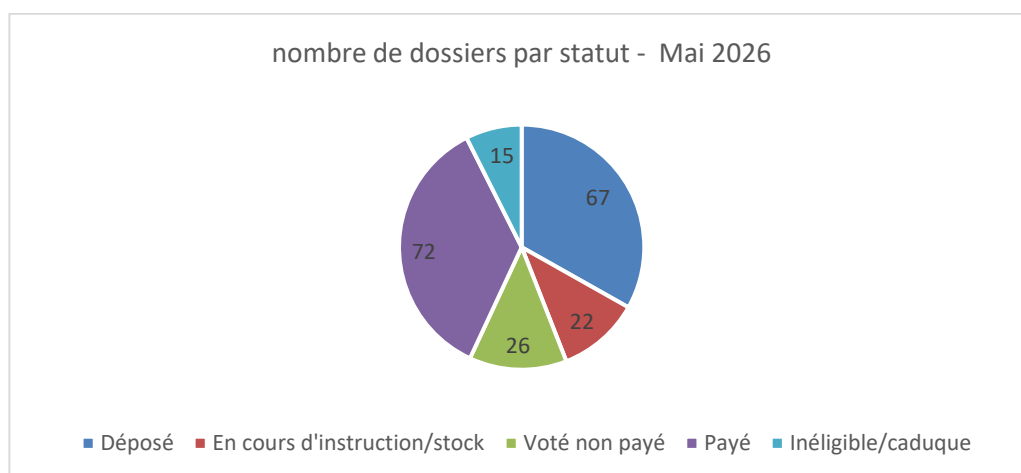
Parmi ces dossiers :

- Dossiers **votés** : **7,6 M€ de FEAMPA** (98 dossiers) = 47% de la maquette
- Dossiers **payés** : : **4,2 M€ de FEAMPA** (72 dossiers) 33% de la maquette
- Cible du Dégagement d'office à fin 2026 : **Atteinte à 95%**, avec des prévisions d'atteinte à 123% d'ici fin 2026

Avancement des dépôts de dossiers :

Par statut

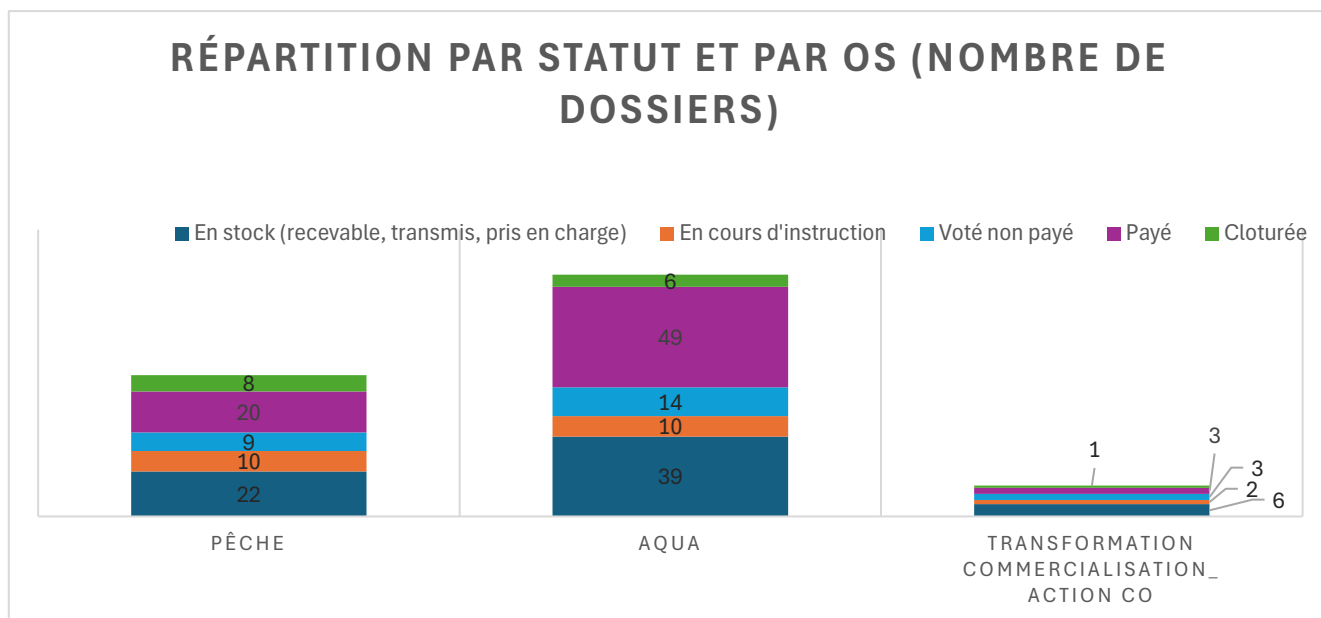
Au 13 mai 2026, 202 dossiers ont été déposés, dont 15 sont irrecevables (hors du champ du FEAMPA) ou inéligibles ou clos (non-respect des critères : navire trop ancien par exemple).



Par filières

Les mesures aquacoles sont les plus dynamiques et sont celles qui drainent le plus grand nombre de dossiers. A ce jour, ont été déposés :

- 118 dossiers Aquaculture,
- 69 dossiers Pêche et portuaire
- 15 dossiers Transformation commercialisation



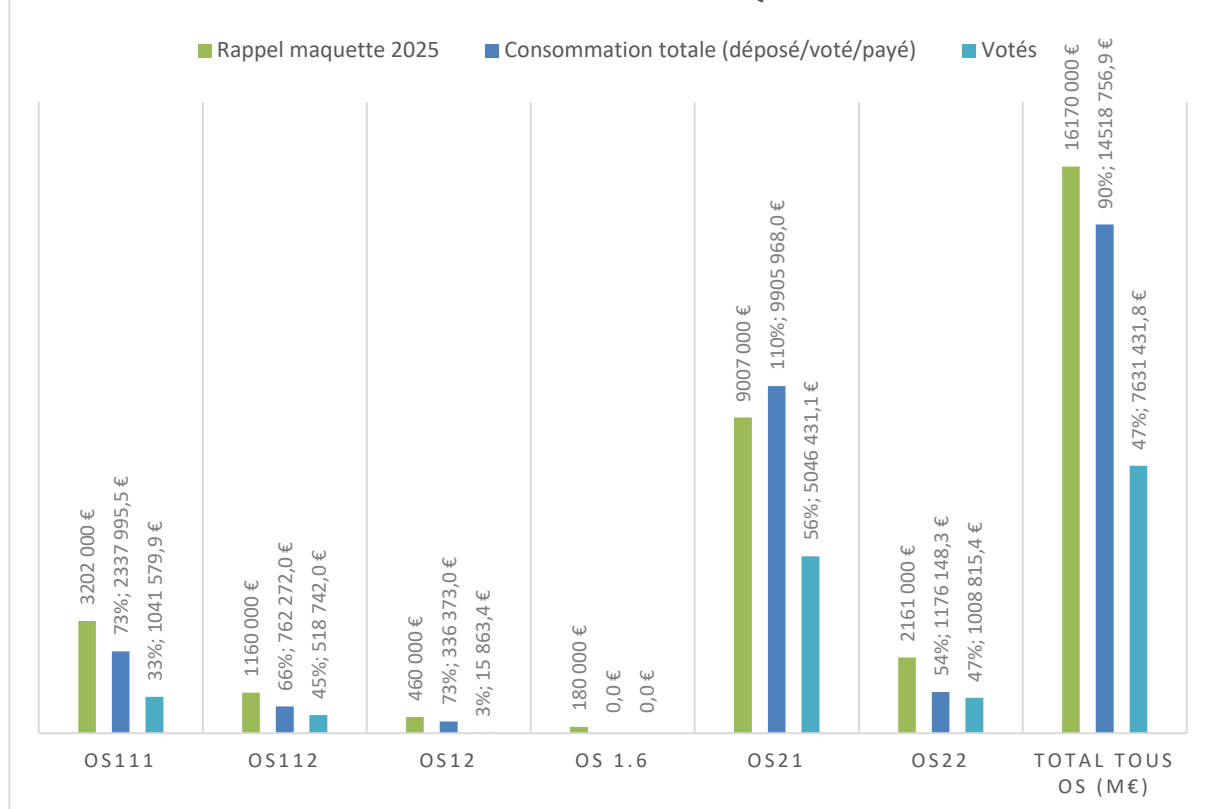
Avancement de la programmation et des engagements en montant :

Aujourd'hui le montant d'engagement du FEAMPA au regard de la maquette est d'environ 47%.

Le montant UE du total des dossiers votés et déposés (avant instruction) s'élève à 14,5 Millions de FEAMPA, **soit env 90% de la maquette**. En 2025, le service instructeur de la Région a organisé des réunions d'information à destination des porteurs de projets et des représentants professionnels du territoire afin de rappeler la disponibilité des crédits, et d'inciter au dépôt de projets. Cela a permis de booster les dépôts, notamment pour les projets aquacoles.

Répartition des montants par Objectif Spécifique (OS) :	Enveloppe FEAMPA Europe Initiale	Enveloppe FEAMPA revue en 2025	Nombre de dossiers votés	Montant Voté UE	% dossiers votés	Montant en stock	% Avancement (votés et stock/maquette)
	(en €)	(en €)		(en €)		(en €)	
Pêche - OS 1.1 : Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	5 489 999,84	4 362 000	28	1 560 321,9	35%	1 539 945,6	71%
Pêche - OS 1.2 : Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2	160 000,00	460 000	1	15 863 ,40	0,00%	320 509,6	73 %
Pêche - OS 1.6 : Contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques	400 000,00	180 000	–		0,00%		0,00%
Aquaculture - OS 2.1 : Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables	7 020 000,16	9 007 000	63	5 046 431,4	56%	4 859 536,9	110%
OS 2.2 :Transformation-Commercialisation_ Action Co	3 100 000,00	2 161 000	6	1 008 815,4	47 %	167 322,9	54%
Total général (hors AT)	16 170 000,00	16 170 000,00	98	7 631 431,8	47 %	6 887 325	90%

CONSOMMATION DE LA MAQUETTE PAR OS



Avancement des paiements :

En mai 2026, les bénéficiaires du FEAMPA ont déposé :

81 demandes de paiement, pour près de 5,87 millions de FEAMPA, dont 72 ont pu être effectivement versées, pour près de 5,15 millions de FEAMPA, soit 33% de la maquette totale

Dégagement d'office

Afin d'éviter le dégagement d'office, la Région Pays de la Loire a une cible de paiement inclus dans les appels de fonds de **6.024 M€** à atteindre pour fin 2026.

- La région Pays de la Loire a aujourd'hui effectivement versé 5.15 M€ soit 96% de cette cible
- Sur ces 5.15M€, 4.53M€ (69 dossiers) ont été envoyés dans les appels de fonds auprès de la commission européenne soit 83% de cette cible

Il reste 4 appels de fonds (juillet, octobre, novembre et décembre) auxquels la région participera avec des montants prévisionnels variant de 50K€ à 890K€. **Nos estimations de paiement prévoient donc une atteinte de 123% de la cible de dégagement d'office** d'ici au dernier appel de fonds de 2026, permettant ainsi d'éviter le dégagement d'office.

Remaquetage

Un premier exercice de remaquetage (transfert d'enveloppe entre OS) a été réalisé en 2025 en concertation avec le partenariat. Il a conduit à réabonder l'enveloppe dédié à l'aquaculture (OS.2.1) très dynamique en prélevant sur les OS pêche et transformation (1.1 et 2.2), pour lesquels les besoins identifiés n'étaient pas au niveau des montants maquetés initialement. La validation de cette maquette par la Commission Européenne est attendue pour juin 2026.

Un nouvel exercice de remaquetage est prévu pour 2026 et permettra d'effectuer de nouveaux mouvements d'enveloppe. Il s'agira du dernier exercice de re-maquetage d'ampleur permettant d'optimiser l'allocation des fonds entre les mesures régionales et d'éventuellement faire la demande de crédits supplémentaires à l'Autorité de Gestion, sans garantie d'obtention. Afin de préparer cette échéance, la région engage un dialogue avec les organisations représentatives du secteur et les co-financeurs afin de recenser les besoins des filières et les dossiers restants à déposer qui devra aboutir à la présentation d'une maquette régionale révisée au CRS en septembre.